

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2026.91

Objet :
**Réservation espace public pour la
fête de la musique**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5
- ◆ Vu la demande présentée par le service culture de la municipalité et de la batterie fanfare pour permettre l'organisation d'une animation à l'occasion de la fête de la musique le dimanche 21 juin 2026.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réserver une partie du parc Vagnard afin d'assurer l'installation en toute sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

La municipalité de St Jorioz est autorisée à occuper le parc Vagnard avec notamment l'installation d'une remorque podium et d'une scène pour des animations musicales ainsi qu'un stand buvette et snacking à l'occasion de la fête de la musique le **dimanche 21 juin 2026 de 15 heures à 23 heures 59 minutes**.

Article 2 :

Le personnel des groupes musicaux présents lors de cette soirée est autorisé à stationner ses véhicules sur le parvis de l'école de musique le temps de décharger et de recharger le matériel.
A ce titre les places situées au plus près du parc vagnard sur le parking de la mairie seront également réservées.
Les dispositions nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des personnes présentes au cours de cette manifestation.

Article 3 :

La Batterie Fanfare ainsi que le club de volley de Saint-Jorioz sont autorisés à installer une buvette temporaire et un stand restauration à cette occasion

Article 4 :

Enfin, l'éclairage public restera exceptionnellement allumé au cours de la nuit dans le secteur du centre de la commune et du parc Vagnard.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz (RESANA)
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Aux demandeurs : lasaintjorienne@laposte.net; rmsorce@free.fr
 - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 1/06/2026

Le Maire
Michel BEAL

